



Communication & Relations Publiques

Communiqué de presse

Séminaire sur le service Recherche et Sauvetage en aviation civile

L'Office National Des Aéroports et la Direction de l'Aéronautique Civile organisent, en collaboration avec les Forces Royales Air et la Marine Royale, un séminaire sur le service de Recherches et Sauvetage en aviation Civile (SAR) le Mardi 24 Novembre 2009 à l'Académie Internationale Mohammed VI de l'Aviation Civile. Ce séminaire connaîtra la tenue d'une table ronde avec les autorités compétentes, civiles et militaires de la France, l'Espagne, le Portugal et l'Algérie pour débattre de la problématique de l'utilisation flexible de l'espace aérien.

Prendront part aux travaux de ce séminaire, en plus de l'Office National Des Aéroports, tous les représentants impliqués dans les opérations SAR (Direction Générale de l'Aviation Civile, Forces Royales Air, Marine Marchande, Marine Royale, Gendarmerie Royale, Pêches Maritimes et Protection Civile).

Cette rencontre est une occasion pour permettre aux participants d'être au fait de l'évolution que connaît l'activité de Recherches et Sauvetage, et de perfectionner leur savoir dans ce domaine. Elle permet aussi de consolider la coopération mutuelle entre les différents intervenants en matière de sauvetage aéro-maritime. Elle sera l'occasion également de briefer les participants sur le déroulement de l'exercice pratique de sauvetage en mer « TAMARIS 2009 » qui aura lieu le 25 novembre 2009 au large de Casablanca, conformément aux Hautes Directives Royales.

Il est à rappeler que le Maroc, en tant que membre de l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale (OACI) est chargé d'assurer la sécurité de la navigation aérienne dans les aéroports ouverts à la circulation aérienne et dans l'espace sous sa responsabilité et à ce titre l'ONDA fournit le service d'alerte au profit de tout aéronef en détresse.



Ce service constitue la source principale pour le déclenchement des phases d'urgence qui précèdent les opérations de recherches proprement dites. Cette source d'information est en permanence disponible, grâce à la vigilance et au savoir-faire des compétences humaines et aux moyens techniques mis en œuvre par l'Office National Des Aéroports.

Il est à noter également, que le Centre National de Contrôle de la Sécurité Aérienne (CNCSA), accrédité par l'Organisation de l'Aviation Civile Internationale comme Centre de Contrôle Régional, est le fournisseur du service de contrôle de la circulation aérienne. Il contribue, à ce titre, aux missions dévolues au centre de Coordination des Recherches et Sauvetage (RCC) dont le siège est au CNCSA.